



Mairie d'AUBY
Attribution Maintenance de défibrillateurs
automatisés externes
Décision n° 2025/016/MP

Publié le 25 janvier 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget;

Considérant le DCE relatif au marché « Maintenance de défibrillateurs automatisés externes »

Considérant que ce marché est divisé en 1 lot unique dont le montant limite de commande s'élève à 15 000.00 € HT sur la durée totale du marché.

Vu la décision de l'administration du 4 décembre 2024 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 6 janvier 2025 à 17h00;

Considérant que sept (7) offres sont parvenues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société D-SECURITE, pour un montant maximum de 15 000,00 € HT pour la durée totale du marché, reconductions comprises.

Le Maire,

Décide

Article 1^{er}

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit : soit à la société D-SECURITE, pour un montant maximum de 15 000,00 € HT pour la durée totale du marché, reconductions comprises.

Article 3

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY le 31/01/2025

Christophe CHARLES,

Maire